

27 mai 2010

10.140

Recommandation de la commission des pétitions et des grâces**Suite à donner à la résolution "pour davantage d'accueil parascolaire"**

Selon les conclusions de la commission des pétitions et des grâces dans le rapport concernant le sujet précité, le Conseil d'Etat ainsi que les chefs de service des mineurs et tutelles et de l'office de la politique familiale et de l'égalité ont montré l'avancement et la volonté de la mise en place d'une nouvelle loi concernant les structures parascolaires, tout à fait en adéquation avec la demande de la pétition, soit "davantage d'accueil parascolaire".

Toutefois, si la commission trouve indispensable la participation financière des entreprises, nous recommandons au Conseil d'Etat:

- dans une première phase, de tout mettre en œuvre pour favoriser la poursuite de discussions harmonieuses et conciliantes avec les entreprises de manière à ce qu'elles acceptent de participer au financement du système dans un ordre de grandeur favorable aux différentes parties;
- dans une deuxième phase, de modifier les dispositions d'application de la loi sur les structures d'accueil de la petite enfance, du 6 février 2001 (RSN 400.1), en assouplissant les conditions liées à la formation du personnel, et ce tant en ce qui concerne le niveau de formation exigée que ce qui a trait à la proportion de personnes formées au sein d'une institution. Dans ce cadre, nous recommandons aussi une modification des dispositions d'application pour permettre aux structures d'accueil d'avoir recours à des parents d'enfant travaillant à titre bénévole, ainsi qu'à des stagiaires dont la rémunération minimale devrait être fixée dans ces dispositions d'application.

Signataires: M. A. Guyot, S. Fassbind-Ducommun, J.-C. Berger, M. Bise, J.-D. Burnat, T. Grosjean, A. Obrist, E. Robert-Grandpierre, L. Ducommun, V. Leimgruber, F. Monnier, J. Frésard, T. Perrin, C. Gueissaz, J. Amez-Droz, V. Blétry-de Montmollin, M.-A. Nardin, A. Ribaux, P.-A. Steiner, V. Pantillon, G. Spoletini, C. Maeder-Milz, J.-P. Donzé, J.-C. Guyot, I. Weber, A. Houlmann, H. Frick, S. Menoud, D. Haldimann, D. Cattin, L. Zwygart-de Falco, B. Haeny, R. Clottu, P. Sandoz, Y. Strub, Ch. Hostettler, J.-B. Wälti, B. Keller, J.-Ch. Legrix et J.-B. Steudler.